

Le Président de la CCI de région Normandie

- Vu l'ordonnance n°2015-1540 du 26 novembre 2015 relative aux chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat ;
- Vu le décret n°2015-1629 du 10 décembre 2015 portant création de la chambre de commerce et d'industrie de région Normandie ;
- Vu le code de commerce, notamment son article R712-13 ;
- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;
- Vu le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Considérant :

- les termes "marchés publics" s'entendent au sens de l'article 4 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Donne délégation pour les marchés publics et concessions, jusqu'à la fin de la mandature, à Monsieur Yves LEFEBVRE, pour les actes suivants :

- Signature du marché (acte d'engagement, etc.) ou du contrat et de ses avenants,
- Notification du marché ou du contrat et de l'exemplaire unique du marché,
- Autorisation du versement d'avances sur marchés,
- Signature des recours aux garanties sur marchés (retenues de garantie, garanties à première demande et cautions personnelles et solidaires) ou à leur remplacement,
- Signature des actes suivants : actes de sous-traitance, affermissement des tranches conditionnelles, décomptes, reconduction, mises en demeure, application, renonciation, exonération ou réduction des pénalités, résiliation du marché, saisine du comité consultatif de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics,
- Signature des actes relatifs à la réception : par l'admission, l'ajournement, la réfaction, le rejet, la levée de réserves, la réception partielle ou la réception du marché,
- Autorisation de procéder à la libération des garanties,
- Habilitation à fournir les renseignements relatifs à l'article 130 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Fait à Saint-Contest, le 6 juin 2017

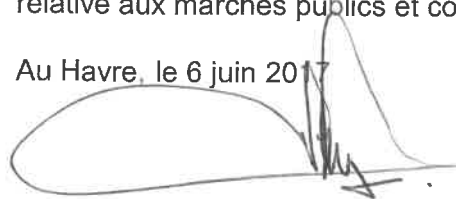
Le Président,



Yannick de CHALUS

Bon pour acceptation de la délégation
relative aux marchés publics et concessions,

Au Havre, le 6 juin 2017

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping oval followed by several vertical strokes and a small flourish at the end.

Yves LEFEBVRE